PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

Schoelcher, le 26 septembre 2026

La directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le maire de Fort-de-France

Objet : Observations des services de l'État sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Fort-de-France

Pièces jointes : Observations des services de l'État

Réf. : SCUBA/C-U/MMS/2026-078

Vous avez transmis le 3 juillet 2026 pour observations des services de l'État, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Fort-de-France, approuvé le 18 juillet 2023.

Le projet de modification concerne :

- le reclassement en zone constructible de terrains classés par erreur, suite à la révision du PLU en zone naturelle ;
- la correction du zonage sur le secteur ZAC Etang Z'abricot ;
- la suppression d'un espace boisé classé (EBC) apposé par erreur ;
- la suppression d'un espace « nature en ville » sur un secteur faisant l'objet d'un projet de création de logements de type LES ;
- la correction de schéma de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur ZAC Ecoquartier Cité Bon Air.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Fort-de-France ne suscite aucune observation particulière de la part des services de l'État, hormis le point de vigilance relatif à la mise en conformité technique et environnementale de la STEU de la Pointe des Nègres.

Signé le 26/09/2026

Le Directeur Adjoint de l'Environnement de l'Aménagement et du logement

Pierre Emmanuel VOS

Signature numérique

DEAL Martinique
Unité Urbanisme
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
urbanisme.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr